

| |
|---|
| Atelier : 7 CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE |
|---|

Introduction de cadrage, problématique générale

Les associations péri-éducatives de type loi de 1901 contribuent à l'éducation à la citoyenneté.
(Circulaire 96-249 du 25.10.96 - B.O. 39 du 31.10.96, R.L.R. 553-0/936-0/810-3)

Elles permettent aux élèves, avec l'accompagnement et le conseil d'adultes, de prendre des initiatives et d'assurer des responsabilités.

Questionnement de l'atelier

- 1) En quoi la pratique de la vie associative, dès l'école, favorise le développement de réflexes citoyens ?
- 2) Quelle est la spécificité de la représentativité dans la vie associative ?
- 3) Quel type de fonctionnement facilite la pérennisation d'une association ?

Dans les deux ateliers un des deux exemples fournis, les associations sportives, a paru riche en points "stabilisés" même si la situation est peut-être un peu moins univoque qu'elle n'apparaissait au départ. L'autre situation, c'est à dire le fonctionnement réel en "maison des lycéens" des anciens foyers socio-éducatifs a été plutôt l'occasion de discuter sur certaines difficultés de fonctionnement.

**Les Associations sportives et les jeunes élèves
(collège, élèves du cycle primaire du CE1 au CM2)**

Il s'agit, à travers les rencontres sportives et la vie des associations qui les rendent possibles de développer dans l'école des comportements citoyens. Il apparaît, à travers ces situations que la vie associative est formatrice pour les élèves citoyens s'ils sont appelés à exercer des responsabilités réelles, après apprentissage.

Or, jusque là, les associations sportives fonctionnaient par impulsion des enseignants et parents; depuis quatre ans il y a dans chaque établissement un bureau réel d'enfants avec un président, un vice-président, un trésorier ; ce bureau a des statuts, une subvention et des objectifs : acheter du matériel et rendre possibles des rencontres sportives en temps scolaire ou hors temps scolaire. Les adultes présents sont là comme personnes-ressources et conseillers.

Dans le cadre de ces rencontres sportives, les élèves sont d'autre part appelés à prendre en charge des fonctions et responsabilités réelles par exemple l'arbitrage qui semble particulièrement formateur quant au respect des autres. Un apprentissage est évidemment

nécessaire : il faut connaître les règles et témoigner d'un minimum de pratique; mais très vite l'enfant a droit à l'initiative : aller chercher le matériel, l'installer, prendre en charge les plus jeunes.

En compagnie des adultes, ils observent et discutent quelques règles, se mettent d'accord sur les comportements à modifier ; quand ils accompagnent pour la première fois un arbitre adulte sur le terrain et qu'ils se voient confier le sifflet, ils sont d'abord un peu terrorisés par l'étendue de leur pouvoir ; ils ont la possibilité d'arrêter le groupe ... Mais ils apprennent à prendre une décision, la mener jusqu'au bout, la justifier.

Les résultats semblent extrêmement positifs : les élèves semblent intéressés ; d'après une expérience sur les écoles primaires du Maine et Loire les élèves de CM2 seraient même de plus en plus volontaires. Les jeunes arbitres, sur le terrain, sont reconnus, respectés et n'abusent pas de leur pouvoir. Face à un jeune arbitre, il y a moins de contestation : un formateur de jeunes arbitres du département de la Mayenne témoigne du fait que, cette année, il n'y a pas eu un cas de discipline remontant jusqu'au comité départemental. Enfin, pour pérenniser les activités installées, quand les élèves partent, on peut prendre appui sur les parents et la fratrie - surtout dans le cycle primaire.

Des nuances sont cependant apparues dans ce tableau idyllique ; il a d'abord été précisé que les situations des associations sportives dans les établissements étaient extrêmement variables. On a attiré l'attention sur les tâches de plus en plus importantes demandées aux enseignants : être présents et en même temps former des jeunes - ce qui peut aller jusqu'à un petit examen de juge pour la gymnastique, par exemple. Focaliser l'attention des élèves sur l'arbitrage peut d'autre part limiter la créativité du jeu. Enfin, ce qui pose le plus de questions est le transfert éventuel de cette activité de citoyen dans le domaine non scolaire ou non sportif.

Dans la vie sportive non scolaire un témoignage s'est révélé assez accablant : les mêmes élèves jouant au hand ball se révèlent très respectueux des règles et des autres quand ils jouent à l'UNSS et très "écraseurs" quand ils jouent en club. Quant à la transposition d'attitudes de respect et d'arbitrage dans la vie quotidienne du collège, dans la cour de récréation, par exemple, les réponses des élèves présents ont été fort hésitantes.

Transformer un F.S.E. en "maison des lycéens" semble une rude tâche

Les foyers socio-éducatifs étaient devenus avec le temps d'assez grosses machines qui géraient beaucoup d'activités et disposaient d'un budget énorme. Le résultat était que leur fonctionnement était assuré par des adultes de l'établissement. Aujourd'hui les voyages scolaires sont gérés directement par l'établissement et le foyer est concerné uniquement par les activités et sorties hors temps scolaire. L'occasion a paru favorable pour inciter les élèves - et peut-être spécialement les lycéens - à gérer eux-mêmes ces organismes, à exercer des responsabilités réelles au lieu d'être un bureau "sur le papier" et à dialoguer, pour ce faire, avec l'ensemble de leurs camarades - ce qui semble difficile ...

Au lycée Colbert de Torcy de Sablé, par exemple, le "lancement" de la maison des lycéens dure depuis trois ans et les jeunes qui s'y sont impliqués sont très convaincus de son intérêt mais en très petit nombre : ils perçoivent très bien qu'il s'agit d'un apprentissage de la vie en commun, qu'ils doivent apprendre, pratiquer et respecter la négociation, ne plus compter sur

l'arbitrage adulte pour répartir un budget mais ils ont le plus grand mal à impliquer leurs camarades. Avec lucidité ils soulignent le poids de certaines tâches comme la comptabilité, même avec l'assistance d'un adulte, tout en reconnaissant que le sentiment de "faire fonctionner quelque chose" leur donne une valorisation personnelle.

Seulement ils mettent bien l'accent sur un problème de fond : les élèves apprécient les activités de club, qui d'ailleurs continuent et "marchent" plutôt bien. Mais ces activités leur étaient déjà offertes dans le cadre du F.S.E.; dès lors ils ne voient pas l'intérêt de changer de structure, renâclent à penser "animation générale" et "projet sur l'établissement". Le problème est à la fois lié à une attitude "consommatrice" et à l'âge des lycéens, marqué par leur désir de sortir de l'établissement. Capables de se mobiliser si une activité proposée par le lycée correspond à un besoin ou à une mode et ne peut se trouver que là (INTERNET pour le club informatique) ils ne désirent pas investir une trop grande part de leur vie sociale dans le lycée.

Les collégiens semblent avoir une vision des choses différente, liée à leurs possibilités moindres de "sorties". Mais pour eux se pose le problème d'un "accompagnement formation" surtout en quatrième et troisième qui ne soit pas une confiscation par les adultes.

Et pour tous apparaît vite le problème : étant donné le petit nombre d'élèves exerçant de vraies responsabilités, comment pérenniser les activités quand ils s'en vont ? On essaie, en lycée, d'instituer un parrainage : celui qui s'en va présente son successeur.

De toutes façons, deux constatations s'imposent : d'une part la présence d'un internat dans un établissement favorise une vie associative plus riche, d'autre part si l'on veut que la "maison des lycéens" ait quelque chance de devenir une réalité, il faut que l'établissement la valorise et le premier signe de reconnaissance est l'attribution d'un local, attrayant si possible.